

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 MAI 2015

Le Vingt Neuf Mai deux mil quinze à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.

Présents : MMS. PALLUET. GILLET. TILOUCH. DUHEZ. PATIN. BENATRE. GAUDARD. MME LAJUGIE.

Absents : MMS. BUHAGIAR. CHIZELLE. MME LEBEAU.

Secrétaire de séance : M GILLET

Après lecture et signature du compte-rendu de la réunion précédente, les décisions suivantes ont été prises :

→ SUBVENTIONS ET ENVELOPPES PARLEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sénateurs/sénatrices du département ont été conviés sur notre commune.

Une subvention de 5000€ pour financer divers travaux (travaux portail du cimetière, monuments aux morts, toiture de l'ancienne mairie....) a été accordée par Mme Cécile CUCKIERMAN.

Une demande de subvention pour le financement de divers matériels (tronçonneuse, broyeur, lame à neige, benne dont le montant est de 20830€ HT) sera effectuée auprès de Mr Maurice VINCENT.

→ MUTUALISATION

Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention de mutualisation a été signée entre les communes d'Ecoche, Mars, Maizilly, et Arcinges. Le Cergne souhaite adhérer à cette convention concernant le matériel du réseau d'eau de Mars, Ecoche, Arcinges.

Un tableau du matériel à louer de chaque commune est en cours de réalisation.

→ BAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles A 556, A557, A 1480 et A1325 ont été libérées de leur location et qu'il y a lieu de faire un nouveau contrat de concession.

Le Conseil Municipal décide de louer la réserve foncière de **76 a 50 ca**, située à « la Côte » MAIZILLY, à M. PATIN Raphaël au prix de 119 Euros pour la 1^{ère} année (en 2015);

De même, le Conseil Municipal confirme la location de la réserve foncière de **1 ha 58 a 87 ca**, située à « Lallerand » MAIZILLY, cadastrée A1325 au GAEC de PRAYES au prix de 200 Euros;

Ces délibérations prendront effet à compter du 1^{er} Janvier 2015, elles ont été adoptées à l'unanimité.

Le Maire rappelle que M Raphaël PATIN dispose d'une location sur une réserve foncière depuis 2002 et qu'à cet effet la commune n'aurait pas dû pratiquer d'augmentation ni de répercussion de taxes au moment de l'établissement de la facturation. Il y a donc lieu de rembourser la somme de 460.90€ à Mr Raphaël PATIN Adoption à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il existe un dépassement de crédit au compte 673 du budget 2015, et qu'il y a lieu de régulariser cette situation par une décision modificative en transférant 500€ du compte 022 au compte 673. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le virement de crédit.

→ **REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'adopter un règlement du service d'assainissement collectif. Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement à l'unanimité. Le règlement sera distribué à toutes les personnes raccordées à l'assainissement collectif de la commune.

→ **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014 (RPQS)**

Ce rapport permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de MAIZILLY.

Des problèmes d'étanchéité et de nuisibles ont été soulevés à la lagune : des travaux sont à envisager.

→ **CARTE COMMUNALE ET ETUDE DE L'AMENAGEMENT GLOBALE DU BOURG (EAGB)**

Monsieur le Maire rappelle que le bureau REALITES est en charge de ces 2 projets, qu'une première réunion de présentation a eu lieu. Des réunions sont prévues courant juin que la durée de réalisation des travaux ne pourra dépasser 3 ans, durée du COCS.

→ **SITE INTERNET**

Le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal que le site est en cours et qu'il sera en ligne d'ici décembre. Monsieur Bonnet de la Communauté de Communes se charge de la mise en place.

→ **CONVENTION UTILISATION DES LOCAUX : SALLE DES FETES, SALLE MAIRIE, SALLE DES ANCIENS**

Georges GILLET fait part au conseil municipal de la nécessité d'instaurer un nouveau tarif de la salle des fêtes et des petites salles (celle côté mairie, salle des anciens).

Salle des Fêtes pour 120 personnes

Maizillons ou Associations	extérieurs
$\frac{1}{2}$ journée (ex : vin d'honneur) : 50€	$\frac{1}{2}$ journée : 90€
1 journée/soirée : 90€	1 journée /soirée : 190€
Lendemain : 40€	Lendemain : 85€

Petites salles pour 50 personnes

Maizillons ou Associations	extérieurs
$\frac{1}{2}$ journée (ex : vin d'honneur) : 25€	$\frac{1}{2}$ journée : 45€
1 journée/soirée : 45€	1 journée /soirée : 95€
Lendemain : 20€	Lendemain : 40€

Le prix comprend la location de la vaisselle, mais pas l'électricité (0.20 €/KW/H)

Le contenu du prix du lavage de la salle devra être précisé pour le prochain conseil. La possibilité de mettre des compteurs séparés pour les petites salles sera à préciser aussi, sinon un forfait

chauffage sera à envisager. Le règlement et la tarification seront adoptés lors du prochain conseil et applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

→ **PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE ST DENIS DE CABANNE**

Les écoles (publiques et privées) de Saint Denis de Cabanne demandent une participation de 400€ par enfant dont les parents sont domiciliés à MAIZILLY. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser cette participation de 400 € par enfant (25 élèves sont scolarisés à Saint Denis pour l'année 2014/2015). Pour information, le coût réel par enfant est de 455.84€

→ **VOIRIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 entreprises ont été invitées à répondre à la consultation concernant la voirie 2015, l'entreprise retenue pour effectuer les travaux de la route communale du cimetière ainsi que le chemin Chervier, est l'entreprise PONTILLE pour un montant total de 39 909.70 € HT.

La Prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 10 juillet 2015.